

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS D'HURIEL**  
**6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL**  
**Réunion du 24 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint-Désiré, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 17 octobre 2022

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 22

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DESSALLES N., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL., VERMEZ N., DUCHIER C. ROLIN S., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DOUSSET B., CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), MORANNE L. (pouvoir à A. DUBREUIL), DUMONTET B., LAMOTTE JM. (pouvoir à C. DUCHIER), LAMY R. (pouvoir à L. ANTONIOTTI),

**Avenant à la convention « Aide à l'immobilier d'entreprises »**

Le Conseil Communautaire a délégué depuis 2017 au Département la compétence d'octroi des aides à l'immobilier des entreprises que ce soit pour l'industrie, le commerce et l'artisanat. Les modalités du partenariat sont précisées dans des conventions qui sont régulièrement renouvelées.

La dernière se terminant au 31 décembre 2022, les services du Conseil Départemental proposent la signature d'un nouvel avenant à ces conventions pour couvrir l'année 2023 dans l'attente du futur « Pacte Allier » en cours de négociation avec la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ d'approuver la signature d'un avenant de prolongation d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023 à la convention de partenariat pour la délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement de l'immobilier des entreprises,
- ✓ d'approuver la signature d'un avenant de prolongation d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023 à la convention de partenariat pour la délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement de l'immobilier des entreprises pour la redynamisation des activités commerciales du centre bourg,
- ✓ d'autoriser le Président à signer les avenants correspondants.

Pour copie conforme,  
Huriel, le 28 octobre 2022  
Le Président,  
Jean-Elie CHABROL

